

Monsieur l'Orateur, mes collègues et moi avons pris position, il y a déjà plusieurs mois, en faveur de la construction du nouvel aéroport sur la rive sud du Saint-Laurent. Ayant moi-même suggéré Drummondville, je croyais pouvoir compter sur l'appui du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), car il en avait parlé avec les autorités de cette région et tout semblait indiquer que les autorités tiendraient compte de notre suggestion.

Ceci ne veut pas dire, monsieur l'Orateur, que nous sommes insatisfaits du choix des intéressés, c'est-à-dire le gouvernement provincial et le ministère des Transports. Nous nous réjouissons de cet événement heureux, qui touche la région de Saint-Jérôme et des environs, et qui favorisera son développement économique.

Mais je crois qu'on aurait pu accorder un peu plus d'attention à la possibilité de choisir la région au sud du fleuve, car alors, le ministre de l'Industrie et du Commerce aurait été plus satisfait.

A tout événement, monsieur l'Orateur, nous savons que nous aurons un aéroport international dans la région de Saint-Jérôme pour desservir Montréal et la province de Québec, ainsi que les Canadiens des autres régions qui devront utiliser cet aéroport.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE
ENTRE LE QUÉBEC ET LA FRANCE

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je désire déposer deux copies des lettres échangées entre M. Jean-Guy Cardinal, vice-président du conseil des ministres du Québec, et M. Michel Debré, ministre des Affaires étrangères de France.

[Traduction]

QUESTIONS ORALES

LES FINANCES

LE RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL—LE
REFUS D'AUTORISER LE RECRUTEMENT
DU PERSONNEL SPÉCIALISÉ

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre: elle découle de l'affirmation maintes fois répétée, et qui est presque devenue une caractéristique annuelle du rapport de l'auditeur général, que le refus d'accorder à l'auditeur général la

même indépendance qu'aux autres fonctionnaires du Parlement pour recruter le personnel spécialisé dont il a besoin entrave beaucoup la bonne marche des travaux de ce dernier. Le premier ministre peut-il assurer à la Chambre que le gouvernement ne fait pas traîner les choses en longueur délibérément afin de limiter l'activité de l'auditeur général, et, si là n'est pas le cas, le premier ministre peut-il nous dire quand la Chambre peut s'attendre à ce qu'une décision soit prise relativement à cette question que soulève l'auditeur général dans son rapport d'année en année?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ma réponse à la première question est «oui» et à la seconde, «bientôt».

L'hon. M. Stanfield: Nous finirons par obtenir une réponse, monsieur l'Orateur. Étant donné la recommandation faite en 1966 par le comité des comptes publics, soit, que le bureau de l'auditeur général soit régi par une loi distincte, et étant donné que l'auditeur général a déclaré avoir soumis un projet de loi au gouvernement il y a plus de deux ans, le premier ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement s'oppose à ce qu'une loi distincte régisse le bureau de l'auditeur général, ou si le gouvernement prévoit de présenter un projet de loi en ce sens?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas envisagé de présenter un tel projet de loi au Parlement dans l'immediat. Nous avons bien d'autres questions au programme, et je ne peux que répondre au chef de l'opposition que j'examinerai cette question à une date ultérieure.

M. G. W. Baldwin (Peace River): J'ai une question complémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Le chef de l'opposition a soulevé ce sujet deux fois déjà dans le débat, pendant la session actuelle, sans même que le gouvernement ait eu la courtoisie de répondre. Le premier ministre prendra-t-il des dispositions pour que lui ou un de ses collègues fasse une déclaration de principe au plus tôt sur l'attitude du gouvernement au sujet de la position adoptée par l'auditeur général?

Le très hon. M. Trudeau: Bien des sujets ont été soulevés au cours des débats que le gouvernement n'a pas eu le temps ou n'a pas jugé à propos d'examiner. Les députés savent que nous annonçons dans le discours du trône les mesures qui seront présentées au cours de la session et que notre programme parlementaire est très rempli. La Chambre ne s'attendrait pas à ce que j'annonce les mesures qui figureront dans le prochain discours du trône.